Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DÉLIBÉRATION N° 46/2021/CACL

DE LA SÉANCE DUCONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DU BUDGET UNIQUE PRINCIPAL (M14) DE LA CACL - EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49

Nombre de Conseillers Présents : 30

Nombre de Procuration : 9

Date de convocation : Jeudi 1er Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39

Vote: Pour: 39

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES: Ruth BIDIOU-CEPRIKA→ Procuration à Chester LEONCE, Albanie CIPPE→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY→ Procuration à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX→ Procuration à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES→ Procuration à Serge SMOCK, Elainne JEAN→ Procuration à Teed GASPARD, Claude PLENET→ Procuration à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH→ Procuration à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS→ Procuration à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIO→ Procuration à Corinne SIGER

ETAIENT ABSENTS: Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Exposé des motifs

Le Budget Unique Principal 2021 de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M14 et il a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de décrire des opérations nouvelles.

Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, et les dépenses et des recettes nouvelles.

La reprise des résultats se traduit par :

L'inscription des lignes budgétaires suivantes, quel que soit le mode de vote retenu :

- 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- 002 "résultats de fonctionnement reporté"

Le projet de Budget Unique Principal 2021, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à 193 480 667,90 € en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Unique Principal (M14) 2021 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

Vu les articles L.5211-1, L.5211-36, L.2311-1 et suivants et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Budget Principal;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

 ${
m Vu}$ la délibération N° 02/2021/CACL du 14 février 2021 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2021, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Vu la délibération N° 27/2021/CACL du 09 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion du budget principal M14 de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération N° 32/2021/CACL du 09 avril 2021 portant vote du Compte Administratif Principal M14 de l'exercice 2020 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 6 avril 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 6 avril 2021 ;

2

Entendu le Rapport N° 46/2021/CACL relatif à l'approbation du Budget Unique Principal (M14) de la CACL - Exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 46/2021/CACL** relatif à l'approbation du Budget Unique Principal (M14) de la CACL - Exercice 2021.

APPROUVE le Budget Unique Principal (M14) de la CACL exercice 2021, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 193 480 667,90 € et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP2020	BP2021
	dépenses de la section fonctionnement		
11		34 667 295.41	48 645 715.07
12		7 000 890.00	8 800 000.00
14	Atténuations de produits	14 319 000.00	7 600 000.00
65	Charges de gestion courante	9 913 000.00	4 097 126.63
66	charges financières	24 000.00	16 000.00
67	charges exceptionnelles	6 330 000.00	400 000.00
23	Virement à la section d'investissement	18 373 936.36	41 933 004.18
042	Opérations de transferts entre sections	848 492.28	820 326.85
		91 476 614.05	112 312 172.73
	recettes de la section fonctionnement		
013	Atténuation de charges	<u>.</u>	112 233.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
70	Produit des services du domaine	3 450 000.00	3 525 365.50
73	Impôts et taxes	44 319 322.00	45 258 866.00
74	Dotations et participations	22 016 416.76	22 094 440.00
75	Autres produits de gestions courantes	10.00	100.00
77	Produits exceptionnels	1 000 000.00	111 659.05
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 690 865.29	41 209 509.18
		91 476 614.05	112 312 172.73

chapitre	intitule du chapitre	BP2020	BP2021
	dépenses de la section investissement		
001	Excédent de fonctionnement reporté		2 516 316.19
16	Remboursement d'emprunts	209 000.00	216 450.00
20	Immobilisations Incorporelles	7 348 263.02	7 444 118.31
204		2 544 331.93	2 728 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 606 262.56	2 943 511.68
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	30 579 119.60	64 762 199.55
26	Participations et créances rattachées à des participations	675 000.00	357 899.78
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	997 734.07	•
41	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	400 000.00	200 000.00
	Total dépenses	48 359 711.18	81 168 495.17
	recettes de la section investissement		
001	Excédent d'investissement reporté	21 847 702.55	
	Dotations, fonds, divers et réserves		3 670 644.99
1068	excédents de fonctionnement capitalisé		4 063 637.30
13	subventions d'investissements	6 889 579.99	12 480 881.85
16	emprunts		18 000 000.00
21	Virement de la section fonctionnement	18 373 936.36	41 933 004.18
23	Immobilisations en cours		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	848 492.28	820 326.85
41	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	400 000.00	200 000.00
	Total recettes	48 359 711.18	81 168 495.17

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Unique Principal (M14) pour l'exercice 2021 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires ;

AUTORISE le Président à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Unique Principal (M14) de la CACL - exercice 2021, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Unique Principal (M14) de la CACL - Exercice 2021.

DECIDE de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK